

RÈGLEMENT FÉDÉRAL DES TERRAINS DE RUGBY À XV

Fédération délégataire : Fédération française de rugby (FFR)

Date de l'avis de la CERFRES : -

Rappel : Les règles fédérales ne sont obligatoires que pour les équipements voués à recevoir des compétitions sportives. Les tableaux ci-dessous ne sont qu'un extrait du règlement rédigé par la FFR, pour plus de précisions sur les règles applicables, se référer au règlement fédéral (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/La-reglementation-en-matiere-d-equipements-sportifs/article/Regles-federales>)

Il convient de faire la distinction entre les **règles obligatoires**, nécessaires pour l'organisation de compétitions, et les **simples recommandations** ayant pour vocation d'améliorer la pratique en fonction du niveau de compétition mais n'ayant pas de caractère obligatoire.

Règles applicables aux terrains de rugby à XV dédiés à la pratique en compétition

Classement fédéral	Terrain départemental	Terrain régional	Terrain national	Terrain professionnel et international
Niveau de compétition	Autres compétitions (Cat. D)	Autres divisions fédérales, championnats de France et divisions féminines (Cat. C)	2 ^{ème} division professionnelle, rencontres entre sélections et 1 ^{ère} division fédérale 2 ^{ème} division professionnelle, rencontres entre sélections et 1 ^{ère} division fédérale (Cat. B)	1 ^{ère} division professionnelle, rencontres internationales et matches à risques (Cat. A)
Espace de pratique				
Nature du sol	Pelouse naturelle (Norme NF P90-113) ou gazon synthétique (NF P90-112)			
Dimensions de l'aire de jeu	89x60m minimum En-but : 10 à 22m (dérogation possible pour en-but à 6m)	94x66m minimum En-but : 10 à 22m (dérogation possible pour en-but à 6m)	100x70m maximum 95x68m minimum En-but : 10 à 22m (dérogation possible pour en-but à 6m)	
Zones de dégagement et zones libres	3,5m minimum sur tous les côtés (se mesure à partir de l'extérieur des lignes)			
Tracés des lignes	Lignes blanches de 10 à 12 cm de large			
	Tracés multiples permanents autorisés (pas plus de 2 marquages) sauf compétitions professionnelles pour la catégorie B)			Pas de tracés multiples
Matériel				
Poteaux de buts	5,6m entre les 2 poteaux (intérieur) - 10m minimum de hauteur avec la barre transversale à une hauteur de 3m. Poteaux ronds de 10 cm de diamètre			

Classement fédéral	Terrain départemental	Terrain régional	Terrain national	Terrain professionnel et international
Poteaux porte-drapeaux	<p>14 poteaux d'une hauteur minimum de 1,2m.</p> <p>8 poteaux à l'intersection des lignes de touche et lignes de but ainsi qu'à l'intersection des lignes de touche et des lignes de ballons morts. Ces 8 poteaux sont situés à l'extérieur de la zone d'en-but et de font pas partie de l'aire de jeu</p> <p>6 poteaux plantés dans le prolongement des lignes des 22m et de la ligne médiane à 2m à l'extérieur des lignes de touche</p>			
Bancs de touche	Situé à 3,5m minimum de la ligne de touche			
Eclairage	Norme NF EN 12 193			

Les tracés des terrains de rugby à XV

